

Compte rendu du conseil d'école du 1/12/2022

Présents :

MR MURZEAU ien absent excusé
MR BALOGÉ maire
Mme GENAUZEAU adjointe maire
MR BRANGER DDEN secondée par MME THOMAS
MME SAINTOUL enseignante
MME GUAY enseignante
MME RENAUDEAU enseignante
MME LINIER enseignante
MR MONNEAU directeur

Représentants des parents d'élèves élus
titulaires
VAN BEVER Laëtitia
LEMARIE Rachel retard excusé
MANDIN Isabelle
RICHARD Céline
suppléants
CHUPEAU Edith
BRETTON Delphine absente excusée

A / Installation du nouveau conseil, rappel des attributions et du fonctionnement du conseil d'école

-Présentation des personnes du conseil

Mise en place 2 secrétaires de séances qui tourneraient à chaque conseil d'école, et Mr Monneau fera la synthèse des 2 compte-rendus par la suite.

Secrétariat assuré par une enseignante et un parent d'élève Mme Van Bever, synthèse réalisée par Mr Monneau

-Membre de droits : Inspecteur de circonscription, DDEN, Maire, Adjoint maire, 4 Enseignants, 4 Représentants de parents d'élèves titulaires élus

-Lecture du rôle du conseil d'école

Objectif : créer les meilleures conditions d'apprentissage pour l'ensemble des élèves

Lecture des attributions du conseil d'école:

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école;

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;

d) Les activités périscolaires;

e) La restauration scolaire;

f) L'hygiène scolaire;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement

h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école;

6° Donne son accord:

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article [L. 216-1](#) ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article [L. 401-4](#).

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article

[L. 212-15](#).

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
- b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Compte rendu du conseil d'école toujours accessible au tableau d'affichage de l'école ou dans les classeurs de direction ou sur le site internet de l'école, les parents- élus peuvent diffuser un compte rendu simplifié après l'accord du directeur.

Mme Branger a rappelé les rôles des DDEN et de la fédération des DDEN :

La fédération des DDEN est une association reconnue d'utilité publique complémentaire de l'enseignement public

Le DDEN est un « ami de l'Ecole Publique » nommé officiellement par l'Inspecteur d'Académie pour un mandat , renouvelable de 4 ans ;

Le rôle du DDEN est de :

- participer aux bonnes conditions de vie des enfants à l'école et autour de l'école
- participer aux relations entre les enseignants, la municipalité et les partenaires du système éducatif
- défendre la laïcité à l'école
- effectuer des visites d'école qui portent notamment sur :
 - le fonctionnement (nombre de classes, d'élèves,...)
 - l'état des locaux, classes, préaux, sanitaires
 - la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments
 - les transports scolaires et les services périscolaires

Il exerce sa fonction à titre individuel, dans la ou les écoles dont il a la charge et collectivement , dans le cadre de sa délégation.

Le DDEN n'intervient pas et ne formule pas d'appréciation sur les méthodes et l'organisation pédagogique de l'école .

Les DDEN sont des bénévoles regroupés par circonscription au sein d'une délégation (actuellement la délégation de La Crèche compte 10 DDEN)

- des interlocuteurs

- Détermination des dates des prochains conseils : mars 2023 et début juin 2023
- Contact tous les 1- 2 mois de 2 délégués de parents d'élèves (DPE) le vendredi par téléphone ou par mail ou sur rendez vous : dates à déterminer avec le directeur entre 2 conseils d'école
- Réunion avec MR BALOGE dès que nécessaire ainsi qu'avec Mme GENAUZEAU
Les réunions se font selon la situation en présence de MR BALOGE (maire), MME ZARKA (1ere adjointe), MME GENAUZEAU (adjoint affaires scolaires)
- Une commission « sécurité-hygiène- rénovation des bâtiments- PMR » a été réalisé le 18 novembre en présence d'un parent,deux DDEN, une adjointe au maire, 1 conseiller pédagogique départemental, le directeur
- Nouvelle organisation à la communauté de commune sur à la retraite de Mme Bernard pour le périscolaire : responsable gestion de personnel et responsable pédagogique à contacter
 - Rappel des différentes instances : conseil d'école,conseil des maîtres, conseil de cycles, conseil école-collège ,conseil municipal avec des règlements distincts, commission « sécurité-hygiène- bâtiments ».

B / Vote du règlement intérieur

Rappel : 3 règlements administratifs fonctionnent au niveau éducatif:

Objectif créer des règles communes et protéger l'ensemble de la communauté éducative (élèves, enseignants, parents, mairie, partenaires)

- **Un nouveau règlement intérieur de l'école** est proposé à partir du nouveau règlement départemental du 23 juin 2022, avec des modifications importantes et deux annexes (charte de laïcité non modifiée, charte internet non modifiée)

Les rythmes scolaires 4J ou 4,5J seront voté en 2023-2024, le projet d'école fonctionnent avec des avenants avec la poursuite du projet 2018-2021, un nouveau projet d'école sera à rédiger dans les 2 à 3 ans à venir

- **informations** sur 4 protocoles départementaux liés au nouveau règlement :
Protocole pHARe, gestion d'évènements à caractère traumatique, enfant en danger (IP : information préoccupante, signalement), prévention sur l'absentéisme

- **Nouveau règlement de l'école est à voter** par le conseil d'école avec les 2 annexes (laïcité et charte internet)

vote : oui: : 11 /11 non: 0

- les 2 règlements des temps périscolaires

- le règlement intérieur de la garderie rédigé et voté par le conseil municipal
- le règlement intérieur cantine scolaire rédigé et voté par le conseil municipal

Des règles de vie, adaptées aux élèves, pour le périscolaire sont établies en accord avec le nouveau responsable pédagogique et Mme GENAUZEAU et ont été distribuées aux élèves en début d'année, en septembre 2022

Il est demandé que les règlements périscolaires soit ajoutés sur le site internet de l'école et sur une application de la mairie « intra-muros »

- un règlement intérieur pour les activités USEP du jeudi

soir rédigé par les mandataires du bureau USEP, signé par les élèves, les parents et un mandataire

C/ Effectif, répartition et bilan de rentrée

Au 2 décembre 2022 : 83 élèves

Effectif : 83 élèves

31 en maternelle et 52 en élémentaire

niveau	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Effectifs concrets		13	9	9	11	6	17	9	9

Ps-ms 13 +9=22

avec MME SAINTOUL

Gs-cp 9 +11 =20

avec MME GUAY

ce1 -ce2 6 +17=23

avec MME RENAUDEAU

cm1-Cm2=9+9=18

avec MR MONNEAU ET MME LINIER

Bilan de rentrée

Effectif correct à double niveau

Participation des parents en réunion de rentrée : pour 83 élèves et 70 familles 53 familles présentes : 75,71 %

6 parents sur liste électorale

Participation aux élections pour la seule liste et dépouillement : 2 enseignants et 2 parents

Participation stable aux élections parents d'élèves : en 46,33 2022 , (46,15 en 2021,53,23 % en 2020 ,60,48% en 2019,69,60 en 2018)

Rappel : Une liste électorale est possible avec 2 Noms de parents au minimum.

Participation des parents : 3 parents agréés pour la piscine, des parents accompagnateurs pour la piscine et différentes sorties pédagogiques (médiathèque, sorties diverses) , parents membres du bureau USEP tous les jeudis soir de octobre 2022 à fin avril 2023

Les élèves de cm² de l'école se dirigent au collège :

- 60 % au collège de secteur de La Crèche

-20 % au collège de St Maixent l'école ou Champdeniers ou Mazières en Gâtine

-20 % au collège privé

Sur la commune, 3 enfants sont à l'école à domicile, pas d'enfants scolarisés sur d'autres communes

Situation de dérogation au cas par cas si besoin

D / Prévion carte scolaire : effectifs 2023-2024

Prévisions de la carte scolaire pour l'année 2022-2023

Prévisions à : 29 en maternelle et 52 en élémentaire= donc 81 élèves

niveau	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Effectifs concrets	0	7	13	9	9	11	6	17	9

Effectif prévisionnel en légère baisse baisse , relativement stable avec 9 partants et 7 entrants (d'après les naissances de la mairie, sans compter les possibles locations non connues).Flux de - 2 élèves.

Information : seuil de fermeture en dessous de 81 élèves, à déterminer par l'inspection académique (DASEN)

Donc des prévisions de 81 élèves POUR 2023 -2024 selon les départs connus

Pour informations , 2 élèves ukrainiens et 1 élève en attente d'orientation sont comptés parmi les 81 élèves .

Les prévisions ont été envoyées par l'école et la mairie à l'inspection académique.

Un état des effectifs sera fait au prochain conseil d'école en mars 2023.

La période d'inscription en mairie se fera en février 2023 (pendant les vacances scolaires)afin de transmettre l'effectif à l'inspection académique.(avant le 2 eme conseil d'école)

Les inscriptions à l'école se dérouleront en avril -mai 2023 (par mail et téléphone et en présence si possible).Un visite d'école se réalisera en juin 2023,

Les parents d'élèves restent vigilants sur la carte scolaire.

Le maire peut contacter à tout moment Mr Murzeau concernant la carte scolaire.

Evolution sur 3 ans à venir en fonction des dates de naissance:

année	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Entrée		13 (2019)+2	7(2020)	10 (2021 nov)	(2022 nov) à communiquer en mars 2023
Sortie		14	9	9	17
FLUX		+1	-2	+1	-
TOTAL ELEVES	82	83	81	82	

Réflexion sur l'organisation pédagogique en cas de maintien de la 4eme classe ou de fermeture : tenir compte des effectifs prévisionnels, et des contraintes d'effectifs de gs, cp et ce1

De nouvelles locations seraient à prendre en compte, avec l'arrivée de militaires en 2025

E / Fonctionnement école 2022-2023

-bilan de rentrée de l'école

-rentrée en musique dans les classes

-Bon climat de classe

-Effectifs corrects dans les 2 classes de maternelle, bénéfique pour la suite des apprentissages, effectif à 18 élèves correct en cm, effectif à 23 élèves en ce, gestion difficile suite à l'arrivée des ukrainiens

-gestion difficile des élèves ayant un PPS, l'aesh n'étant présente que le lundi matin de 9h00 à 11h45 et le jeudi de 9h00 à 11h00 pour 2 élèves de CM et 1 élève de GS soit environ 3 h pour les 2 élèves (2h lundi et 1 jeudi)de CM et 3 h pour un élève de GS (1h le lundi et 2 le jeudi)

Le maire, le délégués des élèves, et le dden se proposent d'envoyer un courrier,pour appuyer la démarche des parents, à l'inspection académique et au sénateur du secteur

-bon fonctionnement avec enseignants

-bon travail sur l'éducation citoyenne en période 1 et période 2 , le vivre ensemble

-Avec le protocole sanitaire de aout 2022 :

- Protocole sanitaire au niveau socle, quelques cas covid19 depuis le début d'année de manière épisodique.

- Les familles sont vigilantes en cas de symptômes chez leur enfant, c'est positif.

- Bon climat de travail avec la nouvelle municipalité : relation de confiance, bonne communication et mairie à l'écoute des problématiques de l'école, réunions fréquentes

- mise en place progressive des APQ 30 MIN sur la journée scolaire sur temps scolaire et péri-scolaires

-pause méridienne: fonctionnement, commission école au niveau du conseil municipal

Le maire a remercié son adjointe pour la mise en place d'un climat serein et la mise en place des échanges avec l'école et les parents

- services de restauration : 2 services, tous les élèves sont demi-pensionnaires

-service garderie : matin entre 10 et 20 élèves, le soir entre 30 et 40 élèves selon les soirs, notamment le jeudi soir (car l'école de sport a lieu le jeudi soir)

- les protocoles sanitaires sont anticipés selon les niveaux

- Au niveau de la communauté de commune, une réorganisation des services a été réalisée, Mr Laivre est responsable pédagogique du périscolaire à la communauté de commune et Mme Breton responsable des agents d'entretien à la communauté de commune

-Les protocoles de sécurité établissement

-Exercice incendie effectué en septembre 2022, prochaine alerte en janvier 2023

-PPMS intrusion fait fin novembre 2022 et PPMS TMD avec isolement en bibliothèque à réaliser en cours d'année

-autre protocole à communiquer : intempéries (inondation, neige)

-Protocole sanitaire:

Le protocole est évolutif selon la situation épidémique

Les informations sont communiquées à la famille dès que possible via les messageries de classe ou par le logiciel éducartable

Des ajustements sont réalisés à partir des réunions sur le terrain.

Des décisions peuvent être aussi prises par le maire ou le directeur en respectant la responsabilité de chacun.

-sécurité des jeux : à réaliser par la mairie en 2023

- commission sécurité hygiène-bâtiment- PMR a été réalisée le vendredi 18 novembre : voir compte rendu des priorités

F/ projet d'école 2022-2023 année 5 (poursuite de l'année 3 du projet 2018-2021): projets des classes

Le projet 2022-2023 est dans la continuité du projet d'école 2018-2021,

Un nouveau projet sera réalisé d'ici les 3 ans à venir en prenant en compte l'avis des parents, de la mairie et des inspecteurs de l'académie, avec des échéanciers et des analyses précises

-Projets de l'école :

projet commun sur les livres : conte, journal, documentaire, agencement de la bibliothèque par la classe de gs-cp, lecture entre classe ps-ms avec ce1-ce2 et gs-cp avec cm1-cm2

- visite à l'école d'une librairie avec l'association « mots volants » pour toutes les classes

Un appel aux parents est lancé pour venir couvrir des livres sur un créneau de 1h-1h30 pour 2 parents à la fois, des remerciements sont faits pour des dons de livres.

- projet commun : galerie à ciel ouvert dans et en dehors de l'école en lien avec la DRAC, la mairie et l'inspection académique et une artiste photographe : fin du projet réalisé par la classe de cm1-cm2 en septembre 2022: panneaux directionnels, exposition et vernissage fin septembre avec temps festifs un samedi matin avec tous les partenaires, renouvellement de cartel, randonnée

projet de réalisation d'un prospectus en tryptique avec la ligue enseignement ou avec la communauté de commune

des projets par classe plus spécifiques: environnement, science en cm (les vers de terre et étude de sol, les fleurs sauvages du bourg avec CPIE), projet sportif (foot en ce1ce2, usep kinball et orientation en cm, capoeira pour toutes les classes, 10 séances de natation pour classes ce1-ce2 et cm1-cm2 de fin septembre à décembre 2022 et 8 séances de natation gs-cp avril à juin 2022), remerciements aux personnes accompagnatrices et parents agréés

-des actions sur les fondamentaux: français et mathématiques

-délégué élèves : en cours en novembre 2022 dans chaque classe et première réunion le 2 décembre

-règle de vie communes : peu d'incidents depuis septembre 2022, des actions en EMC sont menées : laïcité, le respect, le harcèlement, les messages clairs, discours communs

L'infirmière viendra peut être faire des séances sur des thématiques spécifiques en 2023, des actions avaient été menées en 2022

Vigilance sur les signaux faibles concernant certains incidents

-des sorties en attentes pour toutes les classes

-bibliothèque Aqualibris 3 visites sur l'année 2022 -2023 pour chaque classe

-mise en place avec les parents de l'USEP le jeudi soir avec l'USEP 79

- par classe

cm1-cm2

projet livre : conte et journal, emprunt de romans , albums et revues,réaménagement de la BCD

projet usep orientation, kinball avec 2 rencontres

projet capoeira

projet natation

projet artistique et musical pour la fête d'école

projet sur l'étude de sol avec vers de terre et fleurs sauvages avec intervention CPIE et association vigienature

projet art avec réalisation d'un affiche pour vernissage , d'une exposition et prospectus à réaliser

projet informatique : répertoire sur padlet les lectures personnelles, projet rangement revue er documentaire en lien avec les gs-cp, programmation et traitement de texte

ce1-ce2

projet livre : conte , lecture aux ps-ms,emprunt de romans , albums et revues,projet « les incorruptibles »

projet artistique et musical pour la fête d'école

projet foot

projet capoeira

projet natation

projet informatique : traitement de texte

gs-cp

projet livre : projet BCD , lecture avec cm1-cm2, emprunt de romans , albums et revues, réaménagement de la BCD

projet artistique et musical pour la fête d'école

projet science :

projet capoeira

projet natation

projet informatique :tbi, tablettes

ps-ms

projet livre : lecture avec ce1-ce2,emprunt de romans , albums et revues, projet « les incorruptibles »

projet artistique et musical pour la fête d'école

projet science

projet capoeira

projet informatique :tablettes

-Différents de suivi des élèves et des dispositifs d'aide à expliciter lors du 2eme conseil d'école

-information pour chaque parent avant ou après les vacances d'octobre pour les évaluations de cp et ce1

-Constat de la situation des élèves en difficulté déjà identifiés et la mise en place des aides et des dispositif d'aides : aide en classe, PPRE, PAP, PPRE avec intervention possible du RASED .

Le R.A.S.E.D se compose :

- D'une maîtresse ADP (soutien pédagogique) : Mme Legrand
- D'un maître G (comportement) : Pas de maître G sur Augé depuis environ 10 ans
- D'une psychologue : Mme Lebasard
- D'une assistante sociale
- D'une maîtresse UPE2A pour les élèves allophones : Mme Garetier, intervention 1 à 2 fois par semaine , intervention de 1h30 à 2h00 pour chaque séance

Le rased fonctionne correctement cette année selon les besoins de l'école

-intervention maître ADP de manière massée de octobre à décembre 2022 (plusieurs jours dans la semaine sur 5 à 6 semaines)pour la prévention illéttisme : prise en charge par petits groupes et accompagnement en classeurs

-intervention psychologue scolaire pour les orientations : clis, ime, 6eme segpa et suivi de quelques élèves

- intervention de maitresse UPE2A 1 fois par semaine sur un créneau de 3h

-intervention infirmière en 2023

-intervention possible d'une assistante sociale

Il est conseiller de se diriger vers des orthophonistes, orthoptistes, ORL, psychologues libéraux après avoir rencontré l'équipe pédagogique si besoin, les délais d'attente sont parfois long de 6 mois à 1 an d'attente

Ce thème sera à nouveau abordé au prochain conseil d'école.

- espace numérique de l'école : manuel, logiciel, matériels

état de la situation AU 1^{er} decembre 2022 :

-8 mini pc sans internet

- 6 pc sur internet

-1 TBI de 2009 en cm1cm2 comme vidéoprojecteur , 1 vidéo projecteur mobile en ce1-ce2 sur tableau blanc veleda, 1 tbi en gs-cp, vrai confort de travail pour les enseignants et les élèves

- nouvelle box internet pour école et restauration scolaire

-un logiciel de communication educartable depuis début octobre 2022, envoi encore par messagerie de classe pour le moment

-1 nouvelle imprimante en cm pour les dys, 1 nouveau photocopieur pour l'école sur le palier de la maternelles, facturation par trimestre de la consommation de copie, cartouches automatiques, vrai confort pour les enseignants et la mairie

- maintenance par la société AIPC soit à distance ou en présence physique

- nouveaux téléphones compatibles avec la box, mais le réseau est instable au-delà de la minute de communication, le problème est en cours de traitement

G/ Présentation de pHARe : information sur le harcèlements scolaire : définition, charte, programme d'actions, gestions

Un protocole en cas de harcèlement scolaire est fait à l'école.

Il y a une définition faite en cas de doute : « c'est un enfant qui subit régulièrement des violences physiques ou morales »

Si cela arrive, les parents sont convoqués pour explication sur la situation, puis les personnes concernées sont écoutées, les témoins également et des solutions sont cherchées.

Le programme pHARe c'est une action du « non harcèlement » qui va se faire. (ex. : cours d'éducation morale et civique, actions à mener en amont dans l'école, intervention d'un adulte...)

Il y a une charte d'engagement pour les écoles du secteur.

Il est demandé une vigilance de tous les acteurs.

H/projet des partenaires

-Travaux et projets de la municipalité dans l'école

Selon un programme d'actions fourni à Mr Baloge en mai 2022

Remerciement de l'école pour l'écoute et la prise en compte des besoins de l'école, et l'étude des travaux sur l'école :

- sobriété énergétique : La mairie a assuré l'approvisionnement de granulés pour la période hivernale ,température des classes à 19°c , salle multiactivité à 15°c , les tablettes en bois sur les radiateurs des classes ont été déplacées dans la classe, vigilance sur les lumières et consommation électrique
- Après le changement des Fenêtres des classes et de la cantine (ressenti : absence de buée, chaleur préservée) en juin juillet 2021, sauf dans la classe de gs-cp et la Réparation et isolation des combles -toitures, un nouvel échéancier est proposé par la commission de sécurité-hygiène- bâtiments et PMR » avec la mise en place d'un PMR et rénovation des façades intérieurs des murs de classe
- Contrôle sécurité aire de jeux à réaliser en 2023
- Nettoyage de la cour 2 fois par semaine pour les feuilles
- Restaurant scolaire : davantage de producteurs locaux, produits de qualité et bio (Projet Alimentaire Territorial =PAT)
- Des travaux sont proposés par l'école à chaque vacance scolaire pour l'entretien et la rénovation des locaux
- voir compte rendu de la commission de sécurité : cour, bâtiments, PMR

En projet dans les années à venir :

- Norme PMR de la cour d'école, de la cantine et de l'école : projet global
- Evacuation de l'eau bas de la cour, végétaliser la cour à envisager
- Retirer la « bosse » dans la cour ou aménagement en réflexion
- Mise en place d'eau chaude (ménage, lavage des mains) en gs-cp
- isolation intérieur, rénovation des murs intérieurs (peinture) : devis réalisé
- Peinture mur cantine et façade entrée maternelle
- affichage du nom de l'école au portail ou sur mur de l'école

Un récapitulatif des dépenses a été réalisé par Mr Baloge :

En 2 ans et demi de mandat, voici les dépenses effectuées :

- 15379 euros pour les fenêtres école et 9518 euros pour les fenêtrage de cantine
- 6865 euros pour l'isolation
- 4795 euros pour le budget annuel de l'école et 1800 pour les transports
- 4910 euros pour les pc et 5045 euros pour le tbi et 1 pc 804 euros pour la cantine
- 300 euros de maintenance informatique et 1017 euros pour antivirus
- abonnement de 50 euros par mois pour les imprimantes
- achat d'une nouvelle photocopieuse pour l'école
- achat d'un box internet

Ces dépenses s'inscrivent dans une volonté de rénover durablement l'école malgré les contraintes budgétaires de la municipalité et le contexte économique.

Mr Baloge rappelle aussi que pour la cantine, les achats sont faits au niveau local et les aliments sont bios et cuisinés sur place.

-Renouvellement de l'APE, activités périscolaires

Des nouveaux parents dans le bureau de l'APE , l'association a versé une subvention à la coopérative de l'école

Des réunions avec le directeur sont à prévoir pour planifier des actions tous les 2 mois

Rôle de l'APE : rôle social ape- enfants- parents- mairie de l'école, rôle ape-école , rôle ape-personnes du village, rôle parents et association du village

-Une réflexion est en cours sur des actions sur temps scolaire et périscolaires

-maintien de grandes manifestations selon un calendrier fourni en octobre 2022, participation au goûter de Noël, à la fête d'école

- Les commandes de madeleines et de photos sont en même temps, décalage des photos au printemps en réflexion

-Délégués de parents d'élèves : projet et thématiques à aborder au 2eme conseil d'école :

- carte scolaire

- suivi des travaux de l'école

- suivi des actions du rased dans l'école

H/Questions diverses

Pas de questions diverses transmises pour ce conseil d'école

Fin de séance : 20h15

MR MONNEAU, directeur école d'Augé